

# Nouvelles et chronique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **24 (1879)**

Heft (19): **Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse**

PDF erstellt am: **18.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

lifiés et en mesure d'exécuter de grandes commandes des cantons, pour le compte des recrues, à des prix inférieurs à ceux qui en résulteraient, si les commandes étaient réparties entre un grand nombre de fabricants.

Enfin, nous vous prions de faire les communications nécessaires sous ce rapport aux recrues futures, si elles doivent être équipées à la nouvelle ordonnance, et de vouer en outre la plus grande attention à la confection des pantalons et des bottes à introduire à l'avenir.

*Département militaire suisse : HERTENSTEIN.*

---

## NOUVELLES ET CHRONIQUE

M. le colonel Herzog, accompagné de 17 officiers d'état-major, vient de faire une excursion militaire dans l'est de la Suisse.

---

La réunion annoncée des experts pédagogiques désignés pour diriger les examens du prochain recrutement a eu lieu à Berne le 15 courant. Il s'agissait de s'entendre sur un mode de procéder aussi uniforme que possible et établi à la base du nouveau règlement. Les experts croient être parvenus à fixer les règles nécessaires d'une façon judicieuse, surtout en ce qui concerne la taxation des résultats pédagogiques. Ils espèrent que, grâce aux nouvelles améliorations, le système actuel des examens de recrutement trouvera de plus en plus faveur et que les vives critiques qui s'étaient élevées à cet égard finiront par n'avoir plus d'objets.

---

**ZUG.** — Le Conseil de l'instruction publique vient de décider qu'il serait donné dans toutes les communes un cours de répétition à tous les jeunes gens appelés au service militaire, et cela aux frais du canton. On enseignera la lecture, la composition, l'arithmétique et l'histoire nationale. Les leçons auront lieu le dimanche et dureront deux heures et demie. Les chefs de sections sont chargés d'inviter d'office les recrues à y assister, les contrôles seront tenus par les commissions militaires et la surveillance scolaire sera exercée par les commissions d'écoles

**NEUCHÂTEL.** — Dans sa séance du 12 courant, le Conseil d'Etat a nommé les citoyens dont les noms suivent, pour faire partie de la commission de taxe militaire, pour l'année 1879.

Président: Cartier, Henri, commandant, aux Brenets.

Membres: Dubois, Charles-Edouard, major, à la Chaux-de-Fonds; Bertholet, Ali, major, aux Ponts.

Suppléants: Mosset, Charles, capitaine, au Locle; Gueissaz, Ed., 1<sup>er</sup> lieutenant, à Fleurier.

— Le Département militaire fédéral avait demandé que les inspections de landwehr eussent lieu par bataillon à Colombier. Le Conseil d'Etat écrit au Département fédéral qu'il est prêt à le faire moyennant que la Confédération paie la solde et le transport de la troupe; sinon, par ce temps de crise, on ne veut pas déplacer les hommes sans solde et l'inspection se fera dans les districts. (*National*).

**GENÈVE.** — M. Henri-Théodore Bret a été nommé premier lieutenant dans l'infanterie d'élite.

**VAUD.** — Le 23 courant ont été promus:

Au grade de capitaine de carabiniers: M. Vernet, Henri, 1<sup>er</sup> lieutenant, à Duillier.

Au grade de capitaine de fusiliers. 1<sup>er</sup> régiment: MM. Eperon, Emile, 1<sup>er</sup> lieut., à Allaman; Paschoud, Louis, 1<sup>er</sup> lieut., à Lausanne; Gétaz, François, 1<sup>er</sup> lieut., à Aubonne. 2<sup>e</sup> régiment; MM. Mellet, Alf., 1<sup>er</sup> lieut., à Oron; Gilliard, Ed., 1<sup>er</sup> lieut., à Fiez; Jaccard, C., 1<sup>er</sup> lieut., à l'Auberson; Cavin, Aug., 1<sup>er</sup> lieut., à

Mézières ; Besson, Const., 1<sup>er</sup> lieut., à Yvonand ; De la Harpe, Amédée, 1<sup>er</sup> lieut., à Lausanne. 3<sup>e</sup> régiment : MM. Perret, Jules, 1<sup>er</sup> lieut., à Aigle ; Dutoit, G.-Emile, 1<sup>er</sup> lieut., à Lausanne.

Au grade de capitaine de dragons : M. de Mestral, Henri, 1<sup>er</sup> lieut., à Chardonnay-s/ Morges.

Au grade de 1<sup>er</sup> lieut. d'artillerie de position : MM. Bron, Louis, lieutenant à Oron, et Dufour, Vincent, 1<sup>er</sup> lieut. à Brent.

— M. le lieutenant d'artillerie Jules Hirzel, à Lausanne, a été promu 1<sup>er</sup> lieutenant.

---

*Pour paraître le 29 août 1879,*

# AGENDA MILITAIRE

pour les sous-officiers de toutes les armes.

HENRI ORMOND, éditeur. — GENÈVE

Cet agenda, unique en son genre, est composé de telle façon qu'il deviendra l'indispensable des sous-officiers de toutes les armes.

1<sup>o</sup> Basé sur les règlements, il est composé sous forme de tableaux à **remplir**, avec renvoi aux § et pages des règlements.

2<sup>o</sup> Rangé systématiquement, de manière à faire, en tous temps et tous lieux, les inscriptions à leur **place respective pour chaque partie** du service.

3<sup>o</sup> Calculé pour la durée d'un service de deux mois, il renferme aussi les renseignements réglementaires propres à faciliter le service.

4<sup>o</sup> Il est intercalé de papier blanc pour faire des annotations.

5<sup>o</sup> A la fin se trouve un **livret de caisse**.

6<sup>o</sup> Le format carnet de poche, la reliure solide et souple, avec poche et œillet.

Approuvé par des officiers supérieurs, l'éditeur recommande cet **agenda** à l'accueil favorable de MM. les sous-officiers de toutes les armes. On souscrit dès maintenant chez l'éditeur, qui enverra l'exemplaire contre remboursement. **Prix : 2 francs.**

---

# BLOCS

## D'ORDRES ET DE RAPPORTS

avec feuillets à détacher

### POUR OFFICIERS ET SOUS-OFFICIERS DE TOUTES ARMES

(Format carnet de poche.)

**PRIX : 1 fr. 20 cent.**

En vente à l'imprimerie **A. Borgeaud**, Cité-Derrière, 26, Lausanne.

*Envoi contre remboursement.*